

EGDE

..... États généraux des enfants

2025 - Huitième édition

“C’est pas de ton âge !”

Questionner les préjugés infantistes

.....



S O M M A I R E

1

PRÉSENTATION DU COGRADE & DES EGDE — 5

Ils et elles étaient présent-es 7

Ouvertures 8

2

ENQUÊTE PLAYBAC _____ 9

3

« C'est pas de ton âge ! »

UNE PHRASE PRÊT-À-L'EMPLOI _____ 16

Qui formule cette phrase ? 17

Quand cette phrase est-elle prononcée ? 18

4

CONSTRUIRE UN MEILLEUR DIALOGUE

INTERGÉNÉRATIONNEL _____ 26

Qu'est-ce qui motive cette phrase ? 27

Les effets néfastes de ce préjugé 28

Les alternatives pour des relations apaisées 30

5

L'ENJEU FONDAMENTAL DE LA MATURITÉ — 35

6

QUESTIONS TRANSVERSALES _____ 38

Quel est l'intérêt d'un enfant ? 39

Qu'est-ce que la capacité et la légitimité ? 40

Efficacité de l'interdiction et protection à long terme. 41

PRÉSENTATION DU COFRADE & DES EGDE

1.

Créé en 1989 à l'occasion de l'adoption par la France de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant (CIDE), le COFRADE s'assure que les dispositions de ce texte soient réellement appliquées dans notre pays.

Il s'agit donc à la fois de faire la promotion de ces droits afin qu'ils soient connus de tous, et d'analyser la situation des enfants dans notre pays dans le but d'identifier les manquements, être lanceurs d'alerte, et proposer des solutions.

Nous fédérons une cinquantaine de structures intervenant dans tous les domaines relatifs aux droits de l'enfant : éducation, santé, numérique, loisirs, violences, mineurs non accompagnés, citoyenneté, etc. Grâce à la diversité de nos adhérents, nous adoptons une approche transversale des enjeux de l'enfance. Le COFRADE coordonne l'action de ses membres pour faire converger leurs expériences et leurs missions, et porter leurs positions communes d'une seule et même voix auprès des pouvoirs publics.



Les États généraux des enfants (EGDE) sont organisés chaque année, depuis 2018, aux alentours du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant. Ils mettent à l'honneur la parole des jeunes et leur permettent d'appliquer les droits à la participation et à l'expression prévus par la CIDE.

Le but des EGDE est de permettre aux enfants de faire parvenir leurs propositions aux sphères décisionnelles publiques. Cela permet de mettre en avant les propositions, les idées et le ressenti des enfants face aux thématiques qui les concernent dans leur quotidien.

La parole des jeunes permet d'enrichir les prises de décisions politiques pour les parlementaires, ministres, hauts fonctionnaires, activistes, présents ce jour-là.



Ils et elles étaient présent-es



Xavier Iacovelli

Vice-président du Sénat
Sénateur des Hauts-de-Seine



Armelle Le Bigot-Macaux

Présidente du COFRADE



Éric Delemar

Défenseur des enfants



Sarah El Haïry

Haute-commissaire
à l'Enfance



Sylviane Giampino

Présidente du Collège Enfants
et Adolescents du HCFEA



Hynd Ayoubi-Idrissi

Experte au Comité des
Droits de l'enfant de l'ONU

OUVERTURES

« Je suis ravie de la tenue des États généraux au Sénat pour une meilleure visibilité auprès des parlementaires. La place accordée aux enfants n'est pas toujours à la hauteur. »

Armelle Le Bigot-Macaux,

Présidente du COFRADE



« J'ai dédié mon mandat à l'enfance et à la protection de l'enfance. C'est un sujet qui devrait être transpartisan, mais ce n'est pas le cas. Je me mobilise pour la création d'une délégation aux droits de l'enfant au Sénat. »

Xavier Iacovelli,

Vice-président du Sénat
Sénateur des Hauts-de-Seine

ENQUÊTE PLAYBAC

2.

Une étude a été menée par le COGRADE auprès de 390 enfants de 6 à 14 ans dans les journaux Mon Quotidien et Le Petit Quotidien, autour de la phrase : « Ce n'est pas de ton âge ! ».

Cinq enfants ont participé aux États généraux des enfants au Sénat afin de partager leurs réflexions. Leurs réponses rappellent un besoin fort d'écoute, de considération et de dialogue.

Échantillon de 390 répondants

Genre



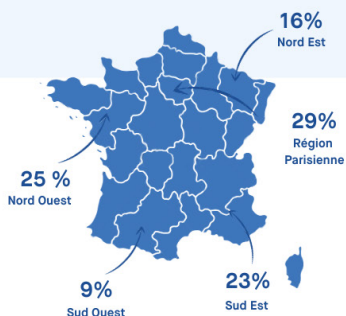
- 49% FILLES
- 51% GARÇONS

Niveau



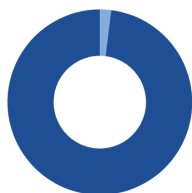
- 41% CP-CE2
- 59% CM1-COLLÈGE

Région



1

T'a-t-on déjà dit "Ce n'est pas de ton âge", ou une phrase équivalente ?

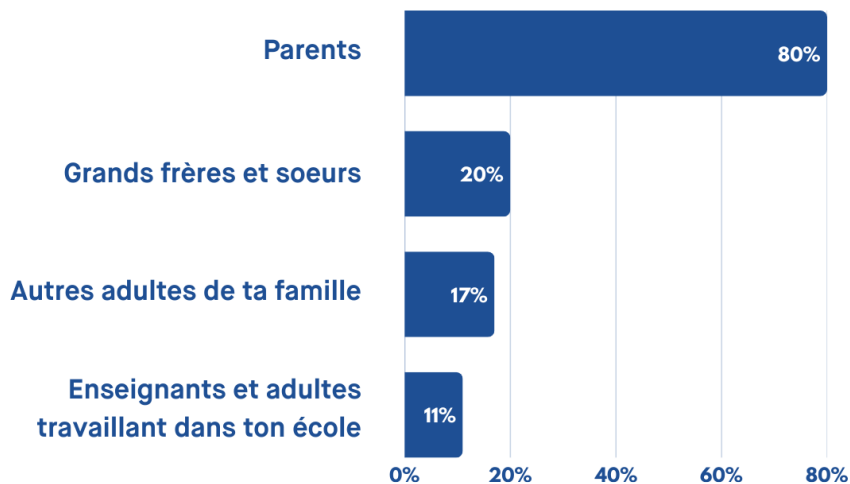


● 98% OUI
● 2% NON



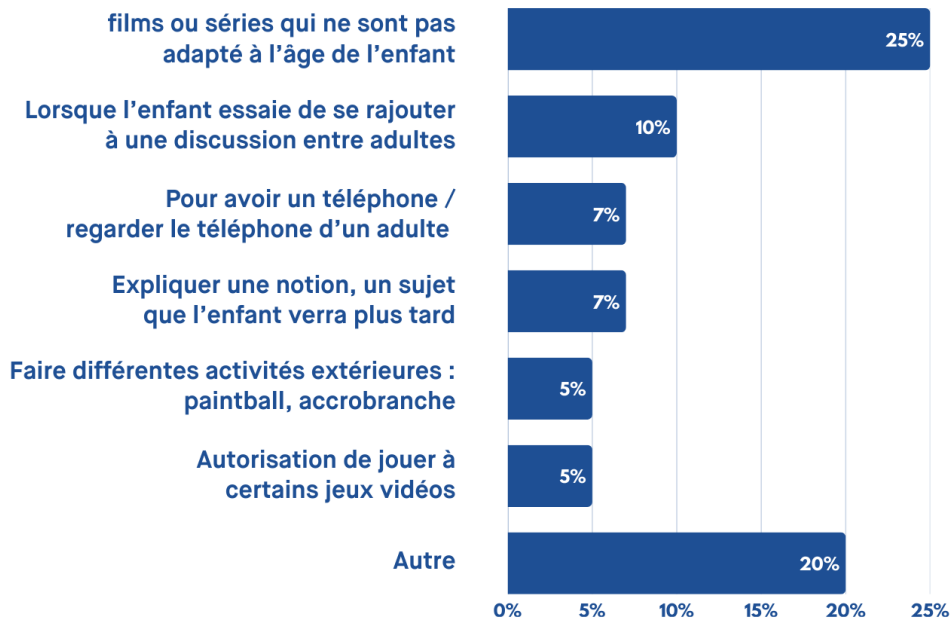
2

De qui entends-tu le plus souvent "Ce n'est pas de ton âge" ou une phrase équivalente ?



3

Raconte un cas récent ou marquant pour toi où tu as entendu une telle phrase. *question ouverte*



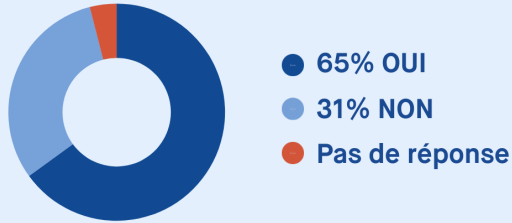
Verbatim

"Quand Papa et maman parlent politique ils disent tu comprendras plus tard!"

Une prof du collège. Je lui avait posé une question et elle a répondu : Tu comprendras ça plus tard

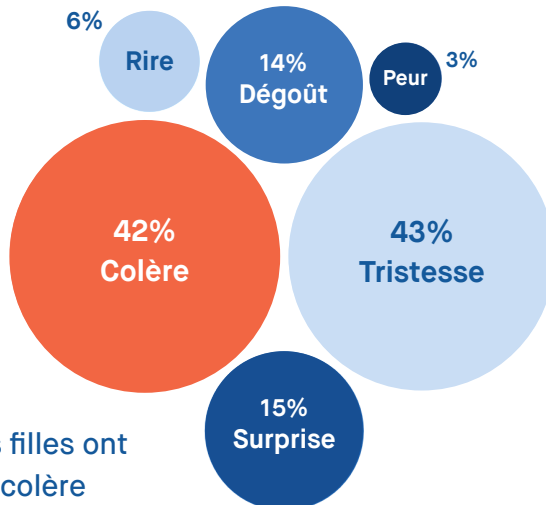
3
bis

Cette phrase était-elle justifiée ?



3
ter

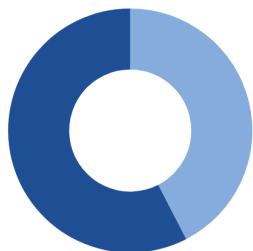
Qu'as-tu ressenti lorsque tu as entendu cette phrase ?



REMARQUE : Les filles ont ressenti plus de colère que les garçons : 47%

4

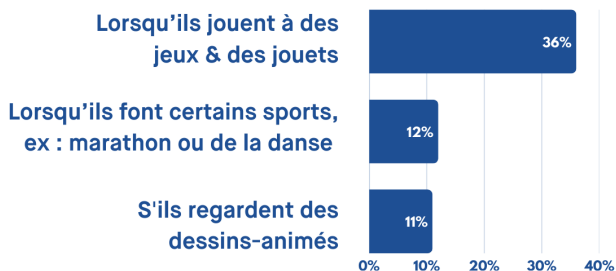
Y-a-t-il des moments où tu as envie de dire à des adultes que certaines choses ne sont plus de leur âge ?



- 57% OUI
- 42% NON

4 bis

Raconte un exemple.



Verbatim

”Quand je discute par exemple de ce qui se passe au collège”

”ils ne peuvent plus croire à la magie”

Poser des limites aux enfants ne
nous dispense pas de dialoguer
avec eux.



« C'est pas de ton âge ! »

UNE PHRASE PRÊT-À-L'EMPLOI

3.

Cette phrase, que beaucoup d'entre nous ont entendue durant notre enfance, incarne à la fois une frustration pour les jeunes et une tentative d'encadrement de la part des adultes. Elle est un excellent point de départ pour ouvrir une discussion sur la question de "l'infantisme" — soit un ensemble de discriminations et de préjugés dirigés contre les enfants et adolescents, uniquement en raison de leurs jeunes âges — et pour explorer les nombreux enjeux

qu'elle soulève, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Cette injonction peut être pour les enfants une source de frustration, notamment lorsque les enfants se sentent suffisamment matures pour aborder des sujets complexes ou pour prendre des décisions qui les concernent directement. Un grand nombre d'aspects de la vie quotidienne sont régulés par des limites d'âge, qui varient selon les sociétés.

Qui formule cette phrase ?

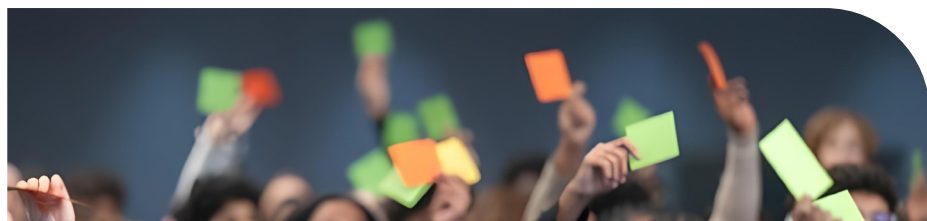
De façon générale, ce sont essentiellement les parents ou autres personnes âgées de la famille qui sont désignés comme les personnes formulant le plus la phrase « C'est pas de ton âge ».



C'est pas de ton âge ». Parmi les autres adultes, ce sont aussi les professionnels de l'enseignement ou de l'encadrement socioculturel qui sont désignés.

Cette phrase peut également être prononcée par des personnes elles-mêmes mineures ou jeunes majeures, mais plus

âgées que les enfants. Par exemple, des grands frères et grandes sœurs, ou des camarades scouts plus âgés. Plusieurs participantes et participants ont également admis prononcer elles-mêmes et eux-mêmes cette phrase vis-à-vis des personnes plus jeunes qu'ils et elles.



Quand cette phrase est-elle prononcée ?

Au cours des débats préparatoires, plusieurs contextes ont été pointés par les participants et participantes concernant l'emploi de la phrase "C'est pas de ton âge !". Parmi eux, on peut citer l'exclusion des conversations d'adultes, le fait de ne pas laisser de jeunes personnes s'habiller comme elles le souhaitent, de ne pas les

laisser choisir leurs propres cursus scolaires, de ne pas les laisser être force de proposition, de ne pas les laisser organiser leurs propres projets, ou encore, le fait de leur imposer des choses sans leur en donner d'explication. Cela étant, les deux grands thèmes ci-après exposés sont revenus de manière particulièrement fréquente.

Les médias audiovisuels

Beaucoup de participantes et participants ont mentionné la question des écrans, que ce soit pour les réseaux sociaux, les films, les jeux vidéos, ou encore les contenus pornographiques. Il est surtout question, d'une part, du temps passé devant ces écrans et des limites horaires le soir, et, d'autre part, des contenus adaptés ou non selon les âges. Beaucoup se voient imposer des restrictions par leurs parents, qui parfois négocient les limites avec leurs enfants. Certaines personnes

ont constaté une évolution au fil des années, au sein de leurs fratries :

« En tant qu'ainé de ma fratrie, j'ai vu l'évolution des restrictions que mes parents me fixaient, et mes frères et soeurs : c'est pas la même. [...] Maintenant, on a tendance à plus fixer les limites. »



Les participantes et participants ont exprimé le fait que, s'ils et elles comprennent l'intérêt de mettre des limites à certains contenus inappropriés (violence, pornographie), ils et elles sont peu nombreux à véritablement respecter les limites d'âge indiquées.

Les raisons invoquées pour le non-respect des limitations de l'âge sont que les jeunes estiment que les contenus ne sont pas véritablement choquants :

« Sur Netflix, il n'y a pas vraiment de scènes qui peuvent choquer, ça dépend vraiment de chacun. [...] On est plus habitués aujourd'hui à voir la violence partout, je pense. »

« Je trouve que beaucoup des restrictions qui sont faites sur les séries sont des choses que l'on voit littéralement dans la rue tous les jours. »

Plusieurs personnes ont estimé que les contenus ne sont pas sensibles en tant que tels, mais en fonction des publics qui les regardent. En ce sens, il a été souligné que l'âge n'est pas un facteur suffisant pour estimer la capacité d'une personne à s'exposer à un contenu.

« L'âge ne veut certainement pas dire la maturité que la personne a. »

Afin de savoir à quoi s'attendre, des personnes consultent les avis et commentaires des spectateurs et spectatrices avant de visionner des contenus.

Proposition : plutôt que de se contenter de catégoriser les contenus sensibles (violences, drogues, langage grossier...), attribuer à ces contenus des notes de 1 à 5 en fonction de leurs intensités.

S'agissant plus spécifiquement de l'usage des réseaux sociaux, les avis sont également très nuancés. La question de leur interdiction pure et simple pour les enfants a été globalement critiquée, et c'est l'adaptation des plateformes qui a été privilégiée dans les réflexions et propositions. Notamment, plusieurs interventions ont souligné la grande difficulté à bloquer efficacement l'accès aux réseaux sociaux :

”

« Ma mère est très stricte, et pourtant ma petite sœur, qui n'a pas de téléphone,

a su créer un compte Snapchat. »

D'autres ont estimé que les interdictions pouvaient être des incitations supplémentaires à la transgression des interdits, et que les réseaux sociaux répondaient aux besoins des jeunes d'entretenir des relations sociales.

Malgré tout, les participants et participantes reconnaissent les risques émanant de l'usage des réseaux sociaux, notamment concernant les comportements addictifs et la santé mentale, mais pas seulement :

”

« Il y a même dans mon collège des gens qui font tourner des images, et ça part en harcèlement et ça peut partir très loin. »

Il ont également considéré que les risques provenaient

de la présence concomitante d'enfants et d'adultes sur les mêmes réseaux :

”

« Ce qui est dangereux sur les réseaux sociaux [...], c'est qu'il y a à la fois des adultes et des enfants. »

Proposition : créer des réseaux sociaux

réservés aux personnes de moins de 18 ans.



Les sorties

Le second sujet étant revenu le plus régulièrement est lié aux sorties, ou plus généralement au temps passé dehors, hors du cadre scolaire, en compagnie d'amis·es. Beaucoup ont témoigné que les parents y mettaient de fortes limites, et beaucoup ont également eu tendance à comprendre et justifier cela :

”

« Je considère qu'à 10 ans, on n'a pas forcément conscience des dangers qu'il y a à l'extérieur ; des personnes qui nous entourent qui peuvent parfois avoir de mauvaises intentions. »



Cela étant, les dangers ont été particulièrement contextualisés. Des personnes de Mayotte ont témoigné du danger particulier qui existe dans leur département. D'autres ont estimé que le danger ne relevait pas seulement de l'âge, mais également du genre, les filles étant considérées comme davantage susceptibles d'être les cibles de violences. Ce point a fait l'objet de controverses, car plusieurs filles se sont insurgées contre une surprotection jugée inappropriée :

”

« C'est vraiment inégal, parce que si [on considère les garçons plutôt que les filles, on serait tous d'accord pour les laisser sortir]. On [les filles] doit avoir peur tout le temps parce qu'il y aurait des vieux hommes dans la rue qui nous kidnapperaient ou violeraient ? [...] C'est nous qui devons être privées alors que c'est eux qui sont en tort ? »

Des garçons ayant grandi dans des pays africains ont témoigné que la culture jouait un grand rôle dans l'appréciation des risques :

”

« Là où j'ai grandi, si tu es scolarisé à 11 ans, même à 10 ans, tu vas tout seul [à l'école], tu rentres tout seul. Chez moi à partir de 14 ans, tu peux travailler. »

« Pour l'instant, la rue ne vous appartient pas. »

Sylviane Giampino,

Vice-présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), et présidente du Collège Enfants et Adolescents

Enfin, des personnes ont rappelé que la présence d'adultes dans la rue, loin d'être automatiquement synonyme de dangers potentiels, pouvait aussi être un facteur de protection des enfants. Le fait que les enfants soient présents en groupe dans l'espace public a également été désigné comme un facteur de protection.





L'espace public n'appartient pas aux enfants dans les faits. Les aménagements urbains se heurtent aux utilisations individualistes de l'espace. Les enfants sont confrontés à de nombreux dangers dans l'espace public : voiture, personnes, etc. Les enfants accidentés sont créés par des adultes, pas par les enfants, qui sont prudents. Il

existe une différence entre les filles et les garçons s'agissant du harcèlement de rue. Les jeunes sont terrorisés par les enlèvements, alors que c'est un phénomène rare. Cette génération de jeunes ne sort pas assez, reste trop à l'intérieur, manque de nature, ce qui a des conséquences sur le mental et la santé physique.

**CONSTRUIRE
UN MEILLEUR DIALOGUE
INTERGÉNÉRATIONNEL**

4.



Qu'est-ce qui motive la phrase « C'est pas de ton âge » ?

Les participantes et participants ont identifié plusieurs motivations possibles derrière la phrase « C'est pas de ton âge ». Elle peut servir d'abord à esquiver une question, fuir un sujet tabou, sans avoir besoin de s'expliquer. Le fait de ne pas avoir à s'expliquer permettrait également aux adultes de ne pas perdre la face s'ils ne savent précisément pas répondre à une question. Au contraire, pour se valoriser, certaines personnes peuvent vouloir impressionner leurs pairs ou impressionner des enfants en prétendant que ces derniers

ne peuvent pas comprendre. En somme, cette phrase peut être un levier pour maintenir un rapport de subordination :

”

« C'est difficile pour les parents de se dire : "ça y est, [...] il n'a plus besoin de moi pour ça". »

Cette phrase a également été expliquée par la peur qui provient des adultes eux-mêmes :



« Je pense que ça résulte souvent d'une expérience marquante pour l'adulte qui nous dit ça [...] Si, par exemple, l'adulte s'est coupé en faisant une activité, il pourrait s'inquiéter pour ses enfants. Au lieu de dire "c'est trop dangereux", on devrait essayer de rassurer nos parents et leur dire que, grâce à leur expérience, on pourrait éviter ce qu'eux ont vécu. »

Néanmoins, les participantes et participants ont également identifié des motivations plus louables. Globalement, il s'agit d'une volonté de protéger les enfants, de peur qu'il leur arrive des conséquences négatives. Les adultes auraient la volonté de préserver l'innocence des jeunes personnes, de protéger leurs sensibilités, notamment concernant les violences de toutes sortes, ou encore, d'épargner les enfants de responsabilités qui ne seraient pas les leurs, et de les laisser se faire leurs propres opinions tout seuls. D'ailleurs, les participantes et participants ont admis que la position d'adulte n'était pas toujours simple.

Les effets néfastes de ce préjugé

Une grande palette d'émotions désagréables a été déployée comme réaction à cette phrase. Les participantes et participants ont exprimé le sentiment d'être rabaissé-es, mis-es de

côté ; le sentiment d'infériorité, d'exclusion, de manque de considération ; un goût d'injustice, de frustration, d'impuissance, d'humiliation... Ils et elles peuvent recevoir cette

phrase comme une punition, une position arbitraire, qui peut les dissuader, par la suite, d'aller poser de nouvelles questions. Des personnes ont souligné que cette phrase pouvait être encore plus humiliante si elle provenait de la part d'un groupe de personnes à l'adresse d'un seul individu, qui pourrait dès lors se sentir particulièrement exclu.

Dans une moindre mesure, des participantes et participants ont parlé de l'amour et de la compréhension qu'ils et elles peuvent percevoir lorsque cette phrase est exprimée avec

bienveillance, dans une volonté de les protéger.

Les participantes et participants ont envisagé différentes réponses ou réactions possibles. Les jeunes personnes pourraient répondre des phrases telles que : « Et vous, quand vous étiez petits ? » « Mais dis-moi, explique-moi ! » Ou, dans un autre registre : « Merci de me protéger. » D'autres ont remarqué que cette phrase pouvait être contre-productive, car elle pourrait conduire certaines personnes à braver l'interdit justement pour prouver qu'elles sont capables.

« Ce n'est pas parce qu'on est de très jeune âge qu'on ne peut pas avoir une certaine opinion sur telle ou telle question. »

Hynd Ayoubi-Idrissi,

Experte au Comité des droits de
l'enfant des Nations unies



La phrase « Ce n'est pas de ton âge » provient en majorité de la famille. Justement, on parle de plus en plus du droit de la famille, plutôt que des droits de l'enfant. La France a ratifié la CIDE, et donc doit prendre en considération la parole et l'opinion des enfants, notam-

ment son article 5, sur le rôle et de l'obligation des parents envers les enfants. L'enfant est *sujet* de droit, et pas *objet* de droit. Le Comité des Droits de l'enfant de l'ONU a donc rédigé une déclaration pour mettre en garde les États. Le dialogue intergénérationnel est primordial.

Les alternatives pour des relations apaisées



Les conditions d'un dialogue constructif

Les participantes et participants ont beaucoup insisté sur la nécessité de renforcer et d'améliorer la communication entre les jeunes personnes et les adultes. L'enjeu est fondamentalement d'expliquer les décisions, plutôt que de simplement les imposer. Cela suppose différents éléments. D'une part, s'intéresser et être curieux des motivations des enfants à faire certaines choses. Il semble utile de se dire que si l'enfant

pose une question ou s'intéresse à un sujet, c'est qu'il est en mesure d'entendre une réponse adaptée.



« Il ne faut pas juste interdire, il faut surtout expliquer le pourquoi du comment, parce que quand on n'a pas de pourquoi, ça pousse juste à la révolte. »



D'autre part, il serait souhaitable de ne pas réduire l'enjeu à une question d'âge. Les participantes et participants aimeraient que si un sujet ne les concerne pas ou qu'il n'est pas adapté pour elles et eux, qu'on leur explique dans quelle mesure cela ne les concerne pas, plutôt que de ramener la simple notion d'âge.

Enfin, un meilleur dialogue permettrait aux jeunes personnes et aux adultes de s'informer et de réfléchir ensemble à des

solutions pour dépasser les blocages. Des participantes et participants ont même suggéré, si nécessaire, de faire appel à la médiation d'une tierce personne.



« S'il n'y a pas de dialogue, les adultes oseront moins nous faire confiance, et nous, on leur fera moins confiance et on ne pourra pas avancer. »

Les conditions d'une expérience apprenante

Très souvent, les participantes et participants ont relevé qu'un enjeu majeur résidait dans l'accompagnement aux expériences. En effet, l'effet de seuil, qui fait par exemple qu'une chose est complètement interdite, puis complètement autorisée au jour anniversaire d'une personne, ne fait pas sens. Ils et elles demandent une plus grande progressivité, qui prendrait forme dans un cadre évolutif, allant d'un aspect très sécurisant à un aspect plus autonomisant.

Cette évolution du cadre devrait être faite en négociation avec les jeunes personnes. Cela supposerait de leur faire confiance avant de les juger, notamment en se souvenant que tout un chacun a déjà été enfant un jour.

”

« Si je ne sais pas faire maintenant, quand est-ce que j'aurai l'âge de le faire ? Au final, on met une vie à savoir faire quelque chose ; autant le faire maintenant que jamais ! »

En outre, les adultes devraient aider les jeunes personnes à devenir progressivement actrices de leur propre protection. Cela pourrait se faire en les conduisant à réfléchir elles-mêmes aux risques qu'elles encourent dans une nouvelle expérience, aux compétences qui leur seront nécessaires de développer, et aux éventuels besoins d'aide qu'elles pourraient avoir. Enfin, cela supposerait que les adultes acceptent que les enfants puissent se tromper et faire des erreurs sans les gronder.

Impliquer la société tout entière

Les participantes et participants ont réfléchi à une échelle d'action plus large que le simple cadre interpersonnel.

Ils et elles ont suggéré de former les parents sur ce qui concerne l'éducation, notamment en les informant sur la psychologie et les besoins des enfants. Il serait également question de lutter contre les stéréotypes et discriminations liés aux différents âges de l'enfance. Il serait également utile de conduire une meilleure sensibilisation concernant la signalétique des limites d'âge pour les médias.

En ce qui concerne justement les médias, les participantes et participants ont pensé à imposer des restrictions d'âge sur les

contenus « push » sur les réseaux sociaux (c'est-à-dire les contenus sponsorisés qui apparaissent sans le consentement des utilisatrices et utilisateurs). Il a également été proposé de personnifier les messages de prévention et les trigger warnings, ou de les rendre audio, pour plus d'impact.



En revanche, les participantes et participants ont accordé une certaine importance à l'établissement de restrictions en lien avec des comités de jeunes, qui pourraient donner leurs avis. Plus globalement, ils et elles ont demandé plus d'espaces de concertation où ils seraient associées aux réflexions et décisions, afin d'avoir une réelle influence sur les politiques publiques.

Contrairement à ce que prétendent certains discours poli-

tiques, les enfants parlent de la nécessité des contraintes et de la sécurité — qui est la responsabilité de l'État. Les enfants revendiquent la contrainte sans violence et le droit d'être écoutés. Il faut libérer non seulement la parole, mais aussi l'écoute des enfants. Quand on compare le 4 500 morts par an sur les routes aux 20 000 morts d'accidents domestiques, on comprend que ce n'est pas l'extérieur qui est dangereux, mais c'est de rester chez soi.

**« Il n'y a rien de plus démocratique
que d'écouter ceux qui n'ont pas
le droit de vote. »**

Éric Deleamar,

Défenseur des enfants



**L'ENJEU
FONDAMENTAL
DE LA MATURITÉ**

5.

Dans une majorité de discussions, la question de la maturité a été abordée par les participantes et participants. L'enjeu était de dire que l'âge biologique n'était pas suffisant pour juger de la compétence d'une personne, et qu'il était nécessaire de se baser sur son degré de maturité. Or, il a été particulièrement difficile de trouver une acception claire et globalement partagée de ce que signifie la maturité. Les participantes et participants ont proposé de très nombreux critères.

Premièrement, dans la manière de réfléchir, il a été question de savoir ce qu'on veut, d'avoir un but ou un projet précis. Mais aussi de savoir prendre du recul et se remettre en question, ou encore de gérer son impulsivité et de se mettre des limites.

Deuxièmement, dans la relation avec autrui, les participantes et participants ont mentionné le fait de savoir que les autres per-

sonnes peuvent avoir d'autres points de vue et qu'on n'a pas toujours raison. Ils et elles ont également suggéré de savoir trouver des arrangements avec les autres, mais encore de savoir qu'il existe des personnes malveillantes et qu'il peut arriver des choses choquantes.

Troisièmement, dans son attitude vis-à-vis des différentes situations de la vie, les participantes et participants estiment que la maturité est la capacité à s'adapter à son environnement, de savoir réagir aux situations et d'adopter les bons réflexes, ainsi que d'apprendre de ses erreurs. D'autres ont fait mention de savoir distinguer le bien du mal. Enfin, certaines ont expliqué que la maturité était la capacité à savoir tirer profit d'une expérience en vue d'un objectif, et que, de ce point de vue, le fait d'avoir grandi dans des conditions difficiles (de pauvreté, par exemple) était propice à l'acquisition rapide de la maturité.



« Au sein du Haut-commissariat, il y a le projet de créer un code de l'enfance. Sa mission au quotidien est qu'on ne fasse plus sans les enfants. Une clause d'impact jeunesse pourrait imposer de penser aux conséquences pour les enfants des textes de loi qui sont adoptés. »

Sarah El Haïry,
Haute-Commissaire à l'Enfance



QUESTIONS TRANSVERSALES

6.

Quel est l'intérêt d'un enfant ?

Est-ce qu'une chose pouvait être « mauvaise » pour d'anciennes générations, mais acceptable aujourd'hui pour les nouvelles générations ?

Tous les enfants devraient-ils pouvoir faire les mêmes choses aux mêmes âges, est-il acceptable qu'il y ait des différences selon les familles dans lesquelles ils grandissent ?

Si une expérience conduit à des conséquences ou des effets indésirables, est-ce que ça veut dire que l'expérience est ratée et qu'il n'aurait pas fallu la faire ?

Faut-il prendre en compte les différences culturelles, et autoriser différentes choses aux jeunes personnes selon leurs pays, leurs cultures, leurs familles ?

Qu'est-ce que la capacité et la légitimité ?

Une jeune personne peut-elle donner son avis sur un sujet qu'elle n'a jamais expérimenté (ex : le travail) ?

Un adulte peut-il donner son avis sur un sujet qu'il n'a plus expérimenté depuis plusieurs décennies (ex : école) ?

Y a-t-il des choses qui ne sont plus de l'âge des adultes ?

Comment définir et évaluer la maturité d'une personne ?

Efficacité de l'interdiction et protection à long terme

Les interdits fonctionnent-ils ? Est-ce qu'ils incitent à la transgression ?

Comment sortir d'une logique binaire interdit/ autorisé ?

Interdire quelque chose à une jeune personne pour le protéger sur le court-terme, est-ce l'empêcher de pouvoir se protéger tout seul dans sa vie à long terme, à cause d'un manque d'expérience ?



Remerciements

Le COFRADE remercie chaleureusement les représentant·es institutionnel·les et intervenant·es qui ont participé à cette huitième édition.

Nous remercions également les jeunes et leurs animateur·rices et les membres du comité de pilotage pour leur implication et leur participation.

Nous remercions la sénatrice Pauline Martin sans qui nous n'aurions pas pu organiser cet événement au sein du Sénat.

Nous remercions Lila Zerbib, Gabrielle Vauthier, Karen Daccache et Laurens Louis pour leur implication dans l'organisation de ces États généraux.

Nous remercions les éditions Playbac et les journaux Le Petit Quotidien et Mon Quotidien pour le fidèle relai de notre questionnaire.

Nous remercions Google pour leur soutien financier, ainsi que la Ville de Paris.



le conseil
français des
associations
pour les droits
de l'enfant

..... **États Généraux des Enfants**
2025 - Huitième édition